



COMMUNIQUE DE PRESSE

Décret Inscriptions :

**« Face au manque de transparence de la Ministre,
le MR a déposé une motion avec des mesures concrètes »**

Mercredi 9 juin 2010

Françoise BERTIEAUX, Chef de Groupe MR au Parlement de la Communauté française, a longuement interpellé la Ministre de l'Education Marie-Dominique Simonet (cdH), ce mercredi en séance plénière, sur les modalités d'application du dernier décret Inscriptions.

Plusieurs points ont ainsi été épinglés et demandaient donc une réponse claire et transparente de la part de la Ministre :

- Quant aux erreurs de localisation liées à Google Mapp (système non certifié et dont certains experts contestent la fiabilité), dont l'exemple de l'Athénée de Jodoigne ;
- Quant à la manipulation d'indices dans la confection du décret, évitant de laisser certains avantages aux enfants de la périphérie. Une manipulation révélée par un e-mail du Chef de Cabinet de la Ministre et publié dans La Libre Belgique d'aujourd'hui

Au vu des nombreuses erreurs et « bugs » apparus dans la première phase du processus d'inscriptions imposé par le décret, le MR s'est également inquiété du logiciel que doit utiliser la CIRI dans la seconde phase (logiciel AAD) et sur ce point précis, la Ministre de l'Education n'a pu apporter aucune réponse ; ce qui peut générer une insécurité juridique dans la suite des opérations.

« J'étais atterrée et fâchée d'entendre la réponse de la Ministre à mon interpellation qui, à aucun moment, n'a donné de détails et de précisions ou fait preuve de transparence face aux questions clairement posées par le MR. Elle est même allée jusqu'à sous-entendre une responsabilité dans le chef des directeurs d'écoles, alors que le décret mis en place les dépossède d'une grande partie du processus d'inscriptions !!! », regrette **Françoise BERTIEAUX.**

Le MR a également tenu à rappeler que si, aujourd'hui, il manquait des places correspondant à un choix des parents, c'est aussi parce que rien n'a été fait depuis 6 ans pour renforcer l'attractivité des écoles aujourd'hui en désaffectation, alors que les décrets successifs n'ont fait que pointer et renforcer l'attractivité des écoles dites « à files ».

« A ce stade, il est trop tôt pour parler de remettre à plat, une fois de plus, le système. Nous avons donc déposé une motion qui demande des mesures concrètes de nature à informer et, je l'espère, à rassurer les parents », souligne encore **Françoise BERTIEAUX.**



Contact Presse : Johanne Moyart. Site Internet : www.mr-pcf.be

Courriel : j.moyart@mr-pcf.be